



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chômeurs

Question écrite n° 40446

## Texte de la question

M. Avi Assouly attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le recrutement de préparateurs et préparatrices de commandes par une enseigne de grande distribution prévoyant une formation, non rémunérée, en interne de quinze jours en amont de la prise de poste. Ce dispositif d'action de formation préalable au recrutement doit normalement permettre à des chômeurs ne bénéficiant pas des qualifications requises pour un poste de les acquérir sans coût pour l'entreprise en leur permettant de continuer à percevoir l'allocation spécifique de solidarité versée par Pôle emploi durant la période de formation. Si ce dispositif peut permettre un retour vers l'emploi de chômeurs de longue durée, pas ou peu qualifiés, il pose question quant à la contribution versée par Pôle emploi à l'entreprise pour la formation de ces demandeurs d'emploi, dont l'embauche n'est en aucun cas garantie puisque la formation intervient en amont de la prise de poste. Il souhaite donc savoir dans quelle mesure ce dispositif pourrait être évalué afin d'en mesurer et d'en garantir l'efficacité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Avi Assouly](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40446

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 octobre 2013](#), page 11003

**Question retirée le :** 6 mai 2014 (Fin de mandat)